



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars à onze heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 23 mars 2026 s'est assemblé dans la grande salle de l'Espace Vasarely, place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, sous la présidence de Mme NODE-LANGLOIS.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 47 présents à cette séance.

PRESENTS : Mme NODE-LANGLOIS, M. SENANT, Mme GALLI, M. MEDAN, Mme BERTHIER, M. HUBERT, Mme RAFIK, M. NEHME, Mme GENEST, M. PEGORIER, Mme DOUMENG, M. AIT-OUARAZ, Mme SCHLIENGER, M. KALONJI, Mme FAURET, M. REYNIER, M. DECROP, M. VOULDOUKIS, Mme ROUCHE, M. BESSENAY, M. MONGARDIEN, M. MASSELIN, M. BEN ABDALLAH, M. CUGUEN, Mme PHAM-PINGAL, Mme DE COURSON, Mme BRUNEAU, M. SOUCHAUD, Mme DUCASSE, M. ACHAB, Mme CARRE, Mme SIMON, Mme EGRET, Mme EL MEZOUE, M. COURDESSES, Mme DONOVAN, M. MAUGER, Mme AAROUR, Mme GOUILLART, M. COUTURIER, M. BURLON, M. MONTBEYRE-SOUSSAND, M. COLIN, Mme ENAME, Mme PRECETTI, M. LE BIHEN, Mme EVENNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme SALL à Mme NODE-LANGLOIS M. BENSABAT à M. SENANT

M. MONTBEYRE-SOUSSAND est désigné comme secrétaire.

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 95-562 du 06 mai 1995, modifié par le décret n°2000-6 du 04 Janvier 2000 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L 123-4 à L 123-9 ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'une part, de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et, d'autre part, de désigner ces membres en respectant le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er}. – Fixe à 8 le nombre des membres élus par le Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale et à 8 le nombre des membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ARTICLE 2. – Ont obtenu :

La liste n°1

- M. Laurent PEGORIER
- Mme Anne DE COURSON
- Mme Léna DUCASSE
- Mme Héloïse CARRE
- Mme Laïla RAFIK
- Mme Pauline GALLI
- Mme Hawa SALL
- M. Lionel CUGUEN

37 Suffrages

La liste n°2

- M. Benjamin BURLON
- Mme Clare DONOVAN
- M. Luc COUTURIER
- Mme Fatiha-Elly AAROUR
- M. Romain MONTBEYRE-SOUSSAND
- Mme Emmanuelle GOUILLART
- M. David MAUGER

7 Suffrages

La liste n°3

- Mme Christiane ENAME
- Mme Perrine PRECETTI
- M. Pascal COLIN

3 Suffrages

La liste n°4

- Mme Virginie EVENNOU
- M. Yann LE BIHEN

2 Suffrages

ARTICLE 3.- Sont élus, au scrutin secret, suivant le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dont Madame le Maire est présidente de droit :

- M. Laurent PEGORIER
- Mme Anne DE COURSON
- Mme Léna DUCASSE
- Mme Héloïse CARRE
- Mme Laïla RAFIK
- Mme Pauline GALLI
- M. Benjamin BURLON
- Mme Christiane ENAME

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire



Handwritten signature of the Mayor